



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Audience avec le collectif de 18 associations et organismes Pau, le 17 décembre 2020 **Point sur la situation de l'hébergement d'urgence dans le département**

Ce jour, M. Eddie BOUTTERA, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement de Pau, a échangé, à leur demande, avec le collectif de 18 associations et organismes et quelques élus locaux sur les dispositifs d'hébergement d'urgence.

L'hébergement des plus fragiles est un enjeu majeur de solidarité nationale et une priorité du Gouvernement dans le contexte sanitaire actuel.

Tout au long de l'année et particulièrement à l'approche de la saison hivernale, les services de l'État, en particulier la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), travaillent en lien étroit avec les différents acteurs pour identifier des solutions d'hébergement et de logement adaptées aux besoins des personnes sans-abris ou mal logées.

Cette année, compte tenu du contexte sanitaire, le dispositif hivernal a été avancé et mis en place le 18 octobre 2020 au plan national et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2021.

Point sur les places d'hébergement

De décembre 2019 à décembre 2020, ce sont ainsi 103 places d'hébergement d'urgence **supplémentaires** qui ont été ouvertes sur le département ; ce seront 143 places fin janvier 2021 (soit plus 40) et 163 places au printemps (soit plus 20) qui auront été nouvellement créées depuis décembre 2019.

L'État finance et supervise un parc d'hébergement global ouvert toute l'année :

- 251 places d'hébergement d'urgence pérennes (dont 30 créées fin octobre 2020). Il est à préciser que sur ces 251 places, 105 sont mises à disposition du 115.
- 150 places non pérennes ouvertes jusqu'à fin mars 2021, issues du dispositif hivernal et des mesures consécutives à la mise en place du confinement et du couvre-feu

Ainsi au 17 décembre 2020, ce sont **401** places que l'État finance sur le département pour accueillir les personnes sans domicile.

Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/2

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cedex

Sur Pau, cela représente **231** places, 151 pérennes et 80 places ouvertes jusqu'à fin mars 2021.

Un dispositif interservices

Au quotidien, les écoutants du 115, les équipes mobiles de rue (sur Pau et Bayonne), ainsi que les maraudes de nuit (mobilisation de bénévoles de la Croix-Rouge française) qui fonctionnent tous les jours pendant cette période, sont mobilisés pour être à l'écoute et accompagner les personnes sans domicile vers des prises en charge adaptées.

Par ailleurs, des « points accueil jour » accueillent du lundi au vendredi, voire du lundi au dimanche sur certaines périodes de l'année, les personnes sans domicile pour leur permettre de se doucher, de laver leur linge, de se restaurer avec des collations.

L'État contribue également au financement du Resto du Soir mis en place par le CCAS de Pau, proposant un repas (un panier depuis la crise sanitaire) aux personnes en difficulté et à la Table du soir sur Bayonne qui fonctionne de novembre à fin mars.

Le Service intégré d'accueil et d'orientation unique (S.I.A.O), acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement, reste le guichet unique pour le recensement tout au long de l'année des places d'hébergement disponibles et l'orientation des personnes vers des solutions les plus adaptées.

Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

2/2

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cedex